

Tableau des délégations en  
matière d'augmentation de capital  
en cours de validité et d'utilisation

Extrait du Rapport 2021/22

*Rapport sur le gouvernement d'entreprise*

## Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation

Selon Assemblée générale mixte du 16/09/2019

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum du pair	Utilisation
25 <sup>ème</sup>	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées	38 mois	5% du capital social au jour de la mise en œuvre de la délégation	<p><u>Plan salariés n°15 du 06/07/21 :</u> Attribution initiale de 38 699 actions correspondant à 0,19% du capital</p> <p><u>Plan key people n°15 du 06/07/21 :</u> Attribution initiale de 55 499 actions correspondant à 0,27% du capital</p> <p><u>Plan international tous 1 du 15/10/21 :</u> Attribution initiale de 6 052 actions correspondant à 0,03% du capital</p> <p>Pour les précédentes utilisations au titre de délégations selon AG antérieures, se reporter aux documents de référence précédents</p>
26 <sup>ème</sup>	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées	38 mois	0,5% du capital social au jour de la mise en œuvre de la délégation	Néant

Selon Assemblée générale mixte du 27/07/2021

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum du pair	Utilisation
18 <sup>ème</sup>	Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	<p>Valeurs mobilières : 151 474 €</p> <p>Titres de créances : 40 000 000 €</p>	Néant

19 <sup>ème</sup>	Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public (droit de priorité au profit des actionnaires pendant un délai minimal de cinq jours) d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société	26 mois	Valeurs mobilières par offre au public : 100 982 €  Titres de créances : 15 000 000 €	Néant
20 <sup>ème</sup>	Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société	26 mois	10% du capital social de la société à la date du 27 juillet 2021  Titres de créances : 15 000 000 €  dans la limite du plafond spécifique prévu à la 19 <sup>ème</sup> résolution et du plafond global visé à la 27 <sup>ème</sup> résolution	Néant
21 <sup>ème</sup>	En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu des 18 <sup>ème</sup> résolution (avec maintien du droit préférentiel de souscription), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	26 mois	15% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la 27 <sup>ème</sup> résolution	Néant
22 <sup>ème</sup>	En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu des 19 <sup>ème</sup> résolution (avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans le cadre d'une offre au public), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	26 mois	15% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la 27 <sup>ème</sup> résolution	Néant
23 <sup>ème</sup>	En cas de demande excédentaire de souscription lors	26 mois	15% de l'émission initiale sous réserve	

	d'une augmentation du capital social décidée en vertu des 20 <sup>ème</sup> résolution (avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans le cadre d'un placement privé), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale		du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la 27 <sup>ème</sup> résolution	Néant
24 <sup>ème</sup>	Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une OPE	26 mois	10% du capital social de la société à la date du 27 juillet 2021  Titres de créances : 15 000 000 €  dans la limite du plafond spécifique prévu à la 19 <sup>ème</sup> résolution et du plafond global visé à la 27 <sup>ème</sup> résolution	Néant
25 <sup>ème</sup>	Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de sociétés tierces dans le cadre d'une OPE initiée par la société	26 mois	10% du capital social de la société à la date du 27 juillet 2021  Titres de créances : 15 000 000 €  dans la limite du plafond spécifique prévu à la 19 <sup>ème</sup> résolution et du plafond global visé à la 27 <sup>ème</sup> résolution	Néant
27 <sup>ème</sup>	Plafond commun et global des émissions au titre des 18 <sup>ème</sup> à 25 <sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale mixte du 27 juillet 2021 et des 25 <sup>ème</sup> et 26 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 septembre 2019		Valeurs mobilières : 151 474 euros  Titres de créance : 40 000 000 €	Néant
28 <sup>ème</sup>	Incorporation de réserves ou de bénéfiques, de primes d'émission, ou d'apport par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par majoration du nominal ou du pair des titres de capital ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés	26 mois	400 000 €  Ce plafond est indépendant et autonome	Néant